Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260925-20260925_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'HEMONSTOIR

Date de la convocation

17 septembre 2026

Date de l'affichage

17 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : Marc GUILLAUME, Maire – Laurence GLOUX, Lionel GUILLOU, Adjoint – Josette LE PONNER, Evelyne DRION, Claude GALLAIS, Joël ETIENNE, Minh Tâm BLANCHARD, Isabelle LE FUR, Cyrille LEFEUVRE, Hélèna SERVAIS

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé :
Cédric LE GALL ayant donné pouvoir à Josette LE PONNER
Delphine SÉBILLE ayant donné pouvoir à Evelyne DRION
Yvon OLIVE

Absent : /

Secrétaire de séance : Isabelle LE FUR

06-09/2026 OBJET : Mise en place d'un tarif pour la restauration à destination du personnel communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2321-2 ;
Considérant qu'il convient de répondre à un besoin pour le personnel communal de déjeuner à la cantine municipale ;
Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif spécifique pour ces repas pris par les agents de la commune ;
Le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif du repas à la cantine pour le personnel communal à 5,00 euros par repas à compter du 1er octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
D'APPROUVER le montant proposé de 5,00 € par repas pour le personnel communal.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Marc GUILLAUME,
Maire d'Hémonstoir

Isabelle LE FUR,
Secrétaire de séance